Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260106-1-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-01-2026
Publication le : 06-01-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.1-163

**Décision budgétaire modificative n° 4**

Monsieur le Maire expose :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes répondu favorablement au dossier de demande de cession à titre gratuit d'un barnum par l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 1 327 €.

Bien qu'il n'y ait pas de flux financier, cette opération doit se traduire par une entrée d'un bien immobilier et une subvention dans la comptabilité de la Commune. Le bien et la subvention seront amortis.

Monsieur le Maire propose le projet de décision modificative suivant :

| Imputation et désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 041-2188-020 Autres immobilisations corporelles - Subvention en nature | 1 327,00 € | | | |
| 041-1312-020 Subvention Région transférable | | | | 1 327,00 € |
| **Total** | **1 327,00 €** | | | **1 327,00 €** |

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260106-1-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-01-2026
Publication le : 06-01-2026

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement 2025,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Adopte** la décision budgétaire modificative telle que présentée ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

